

Ici et ailleurs

Nominations

La désignation de M. **J.-P. Favier** en tant que juge de la jeunesse à Tournai est renouvelée pour cinq ans à dater du 1er décembre 2010.

M. **Olivier Leblanc** est nommé membre effectif de la Commission d'agrément de l'aide à la jeunesse en remplacement de M. Benoît Moury, démissionnaire, à partir du 1er septembre 2010

La pauvreté...

L'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ), dans la foulée de ses travaux précédents (sur la façon dont les jeunes comprennent et vivent l'exercice du droit à la participation – 2007 et sur ce que les enfants entendent par « bien-être » – 2008) a réalisé une recherche qualitative participative sur le vécu des enfants vivant dans la pauvreté. Cette recherche visait à comprendre comment les enfants vivent la pauvreté, repérer les stratégies qu'ils développent pour avoir une emprise sur leur vie, pour établir des recommandations. Elle s'est basée sur le recueil

de la parole et des expressions non verbales de trente enfants âgés de 6 à 12 ans.

...des enfants nuit gravement...

Tous les professionnels travaillant avec des enfants devraient lire cette recherche (accessible sur : www.oejaj.cfwb.be) qui est de nature à questionner leurs interventions et réaliser la portée de choix professionnels, dont les conséquences ne sont pas toujours voulues. Sont ainsi aussi abordées les conséquences psychologiques, cognitives, la perte de confiance envers les institutions sociales. Certains enfants intériorisent les causes de leurs difficultés voire des problèmes de leur famille. Ils s'en sentent (co)responsables. Les discours ambiants et dominants sur la responsabilité personnelle y contribuent sans doute. Dans un tel schéma de pensée, certains se considèrent déjà comme irrémédiablement perdants socialement.

...à leurs droits

Toutes les institutions sociales sont ainsi questionnées :

«Pour de nombreux enfants pauvres, les relations avec le corps enseignant sont houleuses ou simplement mauvaises. Les éléments sont réunis pour que se mette en place, au fil du temps, une radicalisation des rapports tendus avec l'institution scolaire. Certains sont perçus comme «élèves à problèmes» ; lorsqu'ils s'estiment «accusés à tort», un sentiment d'injustice s'empare d'eux et accentue leur révolte. Les parcours scolaires problématiques deviennent sans doute plus fragorants dans l'enseignement secondaire.

À entendre certains enfants de milieu défavorisé, on assiste à l'école primaire à une véritable dichotomie entre eux et les élèves de la classe moyenne ou «supérieure». Les dires de ces derniers, rencontrés dans le cadre du groupe témoin, tendent à confirmer ce constat. Partout la «hiérarchie» sociale détermine considérablement les rapports entre élèves. Dans cette logique d'opposition de classes, les enfants recherchent des amis leur ressemblant et gravitent par élection dans des réseaux sociaux homogènes».

Une politique fondée...

C'est également ce que rappelle l'UNICEF à l'occasion du XXI^{ème} anniversaire de la Convention des droits de l'enfant : «Dans les pays riches, les enfants meurent très rarement de «pauvreté», mais ils souffrent parfois jusqu'à la fin de leur vie des conséquences de la pauvreté. Le vrai débat doit donc porter sur la scandaleuse capacité de nos sociétés à justifier ce déni de droits aux enfants les plus fragilisés. Et plus concrètement encore, quel est le coût de cette exclusion ?»

...sur l'égalité

Pourtant, malgré l'année européenne de lutte contre la pauvreté, la présidence belge de l'UE ayant fait de ce thème sa priorité, et malgré toutes les déclarations d'intention, l'écart se creuse entre les plus riches et les plus pauvres qui payent le prix fort de la crise. D'où le plaidoyer de l'UNICEF : «Cibler les enfants les plus pauvres et privilégier une approche fondée sur l'égalité est devenu la seule manière de changer les choses en profondeur».

Une solution pour les délinquants

Aux Pays-Bas, le Gouvernement vient de décider de fermer provisoirement six prisons pour jeunes, parce qu'il y aurait moins de jeunes qui y sont placés. Elles sont donc à moitié vides et cela coûte à la société chaque année 100 millions d'euros. Il restera quand même 800 places (au lieu des 1200 actuelles)! De quoi donner des idées au Ministre belge : envoyer les jeunes délinquants belges purger leur peine en Hollande, comme ça se fait déjà pour les adultes. Et c'est à peine plus loin que Saint-Hubert.

Afflux...

Il est de bon ton aujourd'hui d'affirmer que la Belgique doit faire face à un afflux de demandeurs d'asile totalement incontrôlable. C'est d'ailleurs l'argument qui est largement utilisé par le Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale, Philippe Courard, pour justifier son incapacité à loger dignement toutes ces personnes. Il y a cette année la moitié du nombre de demandeurs d'asile arrivés en Belgique en 2000 et le nombre actuel équivaut à celui que notre pays a connu entre 2002 et 2005. C'est en fait la situation de 2006 à 2008 qui était anormalement basse.

...d'incompétence?

Le problème d'accueil n'est pas moins réel mais est en grande partie dû à la mauvaise gestion du Gouvernement et à son refus d'appliquer la solution la plus simple et efficace : réinstaurer le plan de répartition pour que toutes les communes et CPAS soient tenus de prendre leur part de cet accueil. Ben non, ce n'est pas la voie choisie, mais plutôt

Les bésicles de JiJi

Polygamie administrative

C'est vieux de douze ans, mais personne (même moi) ne l'avait remarqué. Dans l'arrêté royal du 19 novembre 1998 relatif aux congés des agents de l'État, on apprend (à l'article 15, al. 1^{er}, 5^o) que l'agent(e) a droit à un congé de circonstance d'1 jour ouvrable, notamment, à l'occasion «*du mariage du second mari de sa mère ou de la seconde femme de son père*». Avec qui, puisque l'agent(e) a déjà droit à 1 jour lors du mariage de sa mère ou de son père ?

Destin maudit

Selon une brève du *Soir* (17 septembre 2010), un zoo du nord de l'Allemagne vient d'accueillir «*un bébé panthère de l'Amour noir*». Le texte explique qu'il s'agit de «*l'espèce de panthère la plus menacée d'extinction du monde*». C'est déjà assez triste d'avoir pour parents des amants tragiques, genre Roméo et Juliette ou Tristan et Yseult, s'il faut en plus assister à la catastrophe finale...

Pour rassurer les craintifs (sauf les félins en question) : il suffisait d'écrire «*un bébé panthère noire de l'Amour*» (fleuve de l'Extrême-Orient russe) et «*l'espèce de panthère au monde la plus menacée d'extinction*».

En horreur de sainteté

Si le Prix 2010 des Bésicles opaques n'avait déjà été attribué (*J.D.J.*, n°294, p. 63), il reviendrait à un titre du *Soir* (18 octobre) : «*Un impôt philosophique dédicacé 'clé sur porte'*».

J'accepterais sans doute «*avec philosophie*» d'honorer une invitation à payer une taxe si elle arborait le magnifique autographe d'un(e) fonctionnaire qui s'appellerait «*Clé sur porte*». Déception : il s'agit d'un nouveau denier du culte destiné à la «*communauté convictionnelle*» choisie par le contribuable, et dont l'actuel ministre de la Justice veut préparer le projet «*clé sur porte*» pour le prochain gouvernement. Voici S. De Clerck «*convaincu*» de barbarisme, d'abord parce que le terme «*convictionnel*» n'existe pas, ensuite parce le ministre veut dire «*un projet prêt à l'emploi*».

Mais revenons au journal. «*Dedicacé*», comme on le tire par salves de nos jours, représente la quintessence de l'anglicisme foireux; au carré, dirais-je, puisque c'est un belgo-américanisme. En anglais britannique, «*dedicated*» s'applique à des personnes : il s'utilise pour caractériser quelqu'un qui «*se consacre*», ou «*se voue*», à son travail, sa mission, etc. Le technopidgin d'Outre-Atlantique a fait glisser le terme vers des objets. Confronté à la nécessité de traduction, le français de France recourt à «*dédier*» (vérifiez dans votre *Robert*). Et en Belgique, les Gonzague ont préféré traduire au plus près : «*dédicacer*».

Laissons les évêques dédicacer leurs églises, et les auteurs leurs œuvres. Un objet a été pendant des siècles «*affecté*» à un but, il peut très bien le rester. Quant au journaliste, qu'il se dédicace sa clé dans l'impôt.

un nouveau durcissement de la procédure au détriment des garanties juridiques.

Du Pro deo à l'aide juridique

Le Moniteur du 17 novembre publie le Règlement du 11 octobre 2010 de l'Ordre des barreaux francophones et germanophone (OBFG) rendant obligatoire le mémorandum sur l'aide juridique qui remplace le précédent règlement du

14/09/09. Il traite des questions d'accès à l'aide juridique, des catégories de bénéficiaires, de l'indemnisation des avocats, du fonctionnement du Bureau d'aide juridique, ... Il rappelle notamment que : «*L'avocat qui constate que le client qui le consulte se trouve dans les*

conditions pour bénéficier de l'aide juridique gratuite ou de l'assistance judiciaire, a l'obligation de l'en informer». Certains avocats feraient bien de le relire!



**Congrès international
Santé mentale
et justice des mineurs
S'il te plaît dessine-moi ton enfer**

Les 19 et 20 mai 2011 à Bruxelles

Judi 19 mai 2011

Délinquance juvénile et troubles psychiatriques : état de la recherche au niveau international.

Troubles psychiatriques et adolescence : intérêt, limites et dangers des systèmes nosographiques actuels.

Valeurs et principes fondamentaux relatifs aux droits de l'enfant.

Adolescence, médias et violences - Articulations aide éducative et soins psychiques - Dispositifs cliniques créatifs - Accompagnement thérapeutique des adolescents auteurs de violence (y compris sexuelle).

Ateliers – débats : recherche clinique et évaluation: considérations éthiques et méthodologique; du traumatisme au témoignage; adolescence et maladie mentale : expertise et traitement; troubles de l'attachement et perspectives développementales.

Résonances et perspectives.

Hommage à Siegi Hirsch.

Soirée : dîner de gala.

Vendredi 20 mai 2011

Notions de droit comparé concernant les dispositifs légaux applicables aux mineurs malades mentaux

La contrainte aux soins : à quelles conditions ?

Enjeux et questions cliniques autour de l'accompagnement médico-psychologique et socioéducatif d'adolescents victimes de maltraitance et auteurs de violence.

Adolescence, médias et violences - Articulations aide éducative & soins psychiques - Dispositifs cliniques créatifs - Accompagnement thérapeutique des adolescents auteurs de violence (y compris sexuelle).

Ateliers – débats : la bientraitance : socle éthique des soins contraints ?; le vécu des équipes de soins; trajectoires et réseaux de soins adolescents et jeunes adultes : intérêts et limites; traitements ambulatoires et contrainte aux soins.

Résonances et perspectives.

Cocktail de clôture

Lieu : Centre de congrès Flagey, 1050 Bruxelles

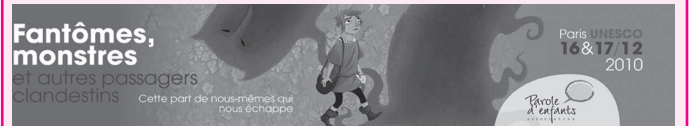
Rens. : www.chjt.be/ibcongress/mh-jj2011 ou www.esquirol.be, ibcongress.mh-jj2011@chjt.be

**Le placement familial dans
l'arrondissement de Mons
Tout entendre, tout voir, tout dire**

Le 10 décembre 2010 à Mons

Organisé par la Fédération ds services de placement familial.

Inscription gratuite, mais obligatoire par courriel : plaf@skynet.be



Fantômes, monstres et autres passagers clandestins. Cette part de nous-mêmes qui nous échappe

Les 16 et 17 décembre 2010 à Paris (UNESCO)

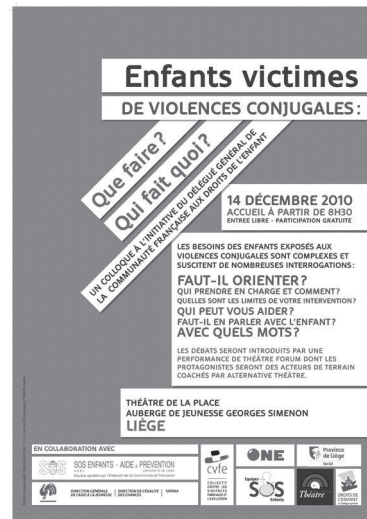
Notre existence et celle de ceux que nous aidons sont peuplées de présences invisibles, tout à la fois héritages du passé et influences sur nos désirs d'avenir. Les prédictions d'un parent aujourd'hui disparu, la terreur d'enfance qui ressurgit sans prévenir, les angoisses, les suintements, les secrets, les pulsions destructrices, les traumatismes, les douleurs, les maladies, les *flash-backs*... tous ces empêcheurs de vivre rondement avec soi-même !

Faut-il fermer la porte à nos fantômes ? Renvoyer chez eux les clandestins ? Terrasser les monstres ? Ou l'heure a-t-elle sonné d'entamer un travail pour vivre en bonne intelligence avec cette part de nous-mêmes que nous nous tuons à essayer de tuer ?

Avec **Christophe André, Fabienne Collard et Claire Van Craesbeeck, Boris Cyrulnik, Philippe Denis, Jean Epstein, Édith Goldbeter-Merinfeld, Dominique Gros, Philippe Lacroix, Jean-Paul Mugnier, Hélène Romano, Francine Rosenbaum, Valérie Rosoux, Serge Tisseron, Maryse Vaillant.**

Rens. : <http://www.parole.be/unesco2010/>

Pas trop tard pour s'inscrire !



**Bien que le dépliant d'annonce
du colloque «Enfants victimes de
violences conjugales» joint au présent
JDJ mentionne une date de clôture
d'inscription pour le 25 novembre 2010,
il est encore possible de s'y inscrire !!!**